



COMITE DU FINISTERE DE BASKET-BALL

13 rue Richelieu – 29200 BREST

02.98.43.21.48 Fax : 02.98.43.21.64

basket-29@wanadoo.fr

COMPTE RENDU VISIO PRESIDENTS DES CLUB FINISTERIENS / CD / LIGUE / FEDERATION DU 24.03.21

La visio proposée à tous les clubs finistériens le 24.03.21 dernier a permis à notre sens de vous présenter les engagements pris par les différentes instances.

Les informations transmises étaient nécessaires pour permettre à chaque président de pouvoir communiquer au mieux auprès de ses licenciés.

Mr Salmon, premier vice-président de la fédération, a commencé l'échange avec les décisions actées par le bureau fédéral du 19.03, vous trouverez en pièces jointes le document présenté.

Mr Lebreton, président de la Ligue de Bretagne a poursuivi la présentation avec les décisions actées par la ligue, vous trouverez également en pièces jointes le document présenté.

Mme Madec, présidente du CD29 a ensuite pu présenter aux présidents les décisions actées par le comité directeur, votées à l'unanimité des élus. Elle a pu expliquer que les engagements étaient à l'identiques des autres comités Bretons et Ligériens.

Les engagements actés par le CD29 sont les suivants :

❖ ***Pour la saison en cours 2020/2021 :***

- L'exonération des frais d'engagement à hauteur de **35 000 euros**
- Prise en charge des frais d'arbitrages sur les journées jouées à hauteur de **2 717.52 euros**
- Prise en charge de l'extension de la licence à hauteur de 40 684.85 euros pour le Finistère :
 - Pour le CD 29 **8 765.85 euros**
 - Pour la fédération **31 919 euros**

❖ ***Pour la saison à venir 2021 /2022 :***

- Prise en charge de 50% des engagements sur 21 /22 soit **17 000 euros**
- Prise en charge de la part départementale de la licence dirigeant soit **21.25 euros** (soit 10 816.25 euros).
- Budget de retour au jeu Finistérien critères à définir (école, tournoi, challenge entre clubs ...) de **20 000 euros**.

Par la suite, nous avons permis aux présidents de pouvoir intervenir lors des questions diverses :

- L'abandon de la demande de remboursement de la licence : donnerait droit à la délivrance d'un CERFA. Cette proposition ne peut être proposée qu'aux licenciés ou parents étant imposables. Il a été demandé aux clubs de se rapprocher de l'administration fiscale pouvant valider qu'ils puissent être éligible.
- Le Pass'sport : pour septembre 2021. Sera fléché pour les familles sur critères sociaux. Nous sommes en attente du document officiel.
- L'assurance courant sur l'année 20 /21 sera étendue jusqu'au 31.07.21
- La prolongation des championnats U18 : Impossible de la prolonger aux vues de la décision d'arrêt actée par la fédération du championnat amateur.
- Concernant la formation : qu'en est-il de la situation des jeunes qui avaient commencé une formation initiateur en 2019 ? les initiateurs seront observés lors de nos organisations d'animations prévus dès que possible et seront validés par cet intermédiaire si nous ne disposons que de ce moyen. Si nous avons la possibilité d'entraîner avant la fin juin, nous les convoquerons.

- Nombreuses communes n'autorisent pas l'accès aux installations extérieures. Nos instances peuvent-elles intervenir auprès des communes. La décision dépend des préfets et des maires. A la fédération est en contact avec les institutions régionales et départementales.
- Y aura-t-il des formations arbitres ou/et entraîneurs dans quelques mois. Une proposition de formation arbitre est en construction. Concernant les entraîneurs, la formation RFIT aura lieu pour le Finistère le 6 et 7 avril sur Landerneau.
- L'exonération des extensions exclue les jeunes de u7 aux u11. Uniquement pour les U7 et U9 le socle est a 40.80 et c'est la seule licence ou le CD29 rembourse 3.55 euros.
- Aides existantes :
[Accueil | economie.gouv.fr](http://www.economie.gouv.fr/accueil)
<https://www.sports.gouv.fr/>
- Concernant le non-encaissement des licences. La fédération française rappelle qu'il est de la seule responsabilité des clubs de faire ce choix.
- Les factures éditées sont dues. Une dernière facture de régularisation prenant en compte les décisions Fédé/Ligue et CD vous sera adressé prochainement.
- Reprise de la pratique : Le comité départemental, par le biais de ses cadres techniques, travaille actuellement sur la création d'une fiche orientée à la reprise de l'activité qui sera diffusée sur les clubs au plus le 1^{er} juin. Les clubs peuvent également solliciter les cadres techniques fédéraux dans le cadre de la reprise des entraînements, des tournois et tout autre manifestations sportives.